

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Axes et priorités d'intervention

Fonds Régions et Ruralités

Adopté le 24 novembre 2021

Table des matières

Préambule.....	1
Missions, vision, valeurs de la MRCVR	2
Principes directeurs	3
Les 5 axes et les priorités d'intervention	3
AXE 1 Bâtir un milieu de vie de qualité : les actions sont identifiées dans les outils de développement du territoire.....	3
AXE 2 Accroître l'attractivité et la notoriété du territoire notamment par la rétention : les actions se démarquent dans les politiques et la promotion.....	4
AXE 3 Maintenir l'équilibre entre l'environnement et les changements climatiques : les actions se concrétisent par la sensibilisation, les nouvelles façons de faire et le choix des projets	5
AXE 4 Saisir les opportunités pour soutenir la prospérité du territoire en vue d'assurer sa résilience : les actions se définissent à travers le développement économique sous toutes ses coutures.....	5
AXE 5 Soutenir la communauté : les actions se traduisent par la mobilisation et l'implication citoyenne au bénéfice du plus grand nombre	6

Préambule

Le projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR). En continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) institué en 2014, pour soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leur nouvelle compétence de développement local et régional, le FRR permet aux MRC de mettre en œuvre des mesures de développement spécifiques à leur réalité respective.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
En continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020), ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. Il vient appuyer la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, découlant de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3).
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
En continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020), ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
Ce volet vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC.
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
Ce volet comprend deux axes :
 - Le premier vise à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation.
 - Le deuxième axe concerne la coopération intermunicipale. Il permet de soutenir les municipalités locales afin qu'elles puissent offrir à leurs citoyen(ne)s des services de qualité à moindre coût.

Conformément aux exigences stipulées à la section 4 intitulée : « Engagements de l'organisme » de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) doit identifier et adopter annuellement des axes et priorités d'intervention qui guideront ses interventions et investissements dans le cadre de ce Fonds.

En 2019, la MRCVR a procédé à l'élaboration d'une Planification stratégique organisationnelle en réalisant notamment une série de consultations avec différents partenaires. Le résultat de cette démarche, adoptée lors de la séance du 20 juin 2019 par le Conseil de la MRCVR, sert de base pour l'identification des axes et priorités d'intervention.

En fonction des enjeux identifiés dans la Planification stratégique et en concordance avec cette dernière, les axes et priorités d'intervention identifiés par le Conseil de la MRCVR sont regroupés sous cinq (5) secteurs d'activités qui sont les suivants :

- Le milieu de vie
- L'attractivité
- L'environnement et les changements climatiques
- La prospérité
- La communauté

Missions, vision, valeurs de la MRCVR

MISSIONS

Mission législative : La municipalité régionale de comté (MRC) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités de La Vallée-du-Richelieu, dont le mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal*.

Mission stratégique : Créer les occasions de collaboration entre les élu(e)s, le personnel, les municipalités et villes, afin de mettre en valeur les atouts géographiques, le positionnement stratégique, l'esprit communautaire ainsi que des secteurs économiques diversifiés.

VISION

Acteur régional incontournable, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un pôle rassembleur, un lieu d'échange d'où émergent les initiatives de développement et où la collaboration et le soutien aux municipalités sont indissociables au maintien du lieu de travail et de vie de qualité ainsi que d'un milieu économique vigoureux.

VALEURS ET CRÉDO

Voici les valeurs qui nous caractérisent et nous distinguent :

Engagement envers la MRCVR et les municipalités qui la composent, une participation collective.

Collaboration pour s'associer et réfléchir ensemble pour atteindre un objectif commun.

Respect, écoute et ouverture auprès des collègues de travail, des personnes que nous côtoyons. C'est une promesse, un engagement, il ne s'agit pas seulement d'entendre, mais de comprendre.

Esprit d'équipe pour travailler collectivement. Se soutenir mutuellement.

Intégrité et rigueur dans le travail que nous accomplissons, dans le respect des engagements et des principes. Dans l'acceptation d'être tenu responsable de nos actes et donc imputable des succès comme des échecs.

Le crédo dicte le ton : Être prêt à agir lorsque les occasions se présentent !

Principes directeurs

Le Conseil de la MRCVR souhaite appliquer certains principes dans l'élaboration des politiques et programmes découlant du FRR. Une discrimination positive sera appliquée dans le choix des investissements si les projets et les actions respectent les principes directeurs suivants :

- ACS+ : le Conseil de la MRCVR a adopté le 19 septembre 2019 une politique d'égalité et souhaite favoriser l'adoption de comportements égalitaires dans toutes ses sphères de compétence et dans la communauté.
- Développement durable : la MRCVR souhaite être en amont des changements climatiques dans le choix des projets et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Effet levier et reproductibilité : une attention particulière sera accordée aux actions et projets pour lesquels l'intervention de la MRCVR génère un effet levier sur la concrétisation. Aussi, les projets pouvant être reproduits et exportés bénéficieront d'une attention particulière.
- Partenariat : les projets et actions qui ont un effet mobilisateur et pour lesquels l'appui et la contribution de plusieurs partenaires locaux sont nécessaires sont priorités.
- Approche solidaire et équitable sur le plan territorial : la prise en compte des réalités particulières du territoire rural et des disparités entre les milieux (social, économique, démographique, géographique) ainsi que l'attention particulière portée aux milieux qui présentent des défis.

Les 5 axes et les priorités d'intervention

Les cinq (5) axes d'intervention et les priorités qui en découlent s'inscrivent dans l'importance de définir pour la MRCVR la ruralité comme étant une spécificité et un élément distinctif du territoire.

AXE 1. Bâtir un milieu de vie de qualité : les actions sont identifiées dans les outils de développement du territoire

Au cours des prochaines années, la MRCVR procédera à la révision de son Schéma d'aménagement et de développement du territoire. Un Plan de travail a été élaboré à cette fin et son processus a été validé par le Conseil. Les projets et les programmes devront répondre aux différentes actions et objectifs établis dans les outils de développement de la MRCVR dont :

- Le Schéma d'aménagement et de développement du territoire : possibilité d'y introduire, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur les milieux naturels, les zones de glissement de terrain, les plaines inondables et autres territoires de contraintes.
- Le Plan d'action et l'inventaire du patrimoine bâti : mettre en valeur et protéger le patrimoine sous toutes ses formes.

- La Politique de développement du réseau cyclable deviendra la Politique de développement de la mobilité : mise à jour, cartographie, phasage et priorisation et déploiement.
- L'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole (ODZA) : favoriser la cohabitation des usages, protéger le territoire agricole.
- Étude sur le paysage : approfondir nos connaissances sur les paysages de la Vallée du Richelieu et faire ressortir leurs atouts pour une mise en valeur et une protection des paysages.
- PGMR : encourager la responsabilisation de la gestion intégrée des matières résiduelles pour réduire, réemployer, récupérer et finalement valoriser les matières. L'ajout d'un écocentre fait également partie de la solution.
- Plan régional des milieux naturels : inventaires des milieux naturels (hydrique et humide notamment, bandes riveraines, cours d'eau, inventaire des aires protégées, connectivité des milieux naturels).
- Schéma de couverture de risque : accroître la sécurité des personnes et des bâtiments.

AXE 2. Accroître l'attractivité et la notoriété du territoire notamment par la rétention : les actions se démarquent dans les politiques et la promotion

Le cadre de vie de la MRCVR est exceptionnel. La MRCVR jouit d'attraits naturels et d'infrastructures ainsi qu'un positionnement stratégique. Ces derniers représentent des atouts d'abord pour la population, mais aussi pour les différentes clientèles. L'histoire, la culture, le tourisme, le développement économique et l'attractivité de la main-d'œuvre sont les éléments centraux d'une stratégie à définir afin de faire de la MRCVR un choix incontournable.

Une démarche sera menée dans le cadre du Volet 3 du FRR pour identifier des stratégies et actions à mettre en place directement en lien avec cette priorité. La MRCVR est à l'affût d'initiatives et de projets permettant d'accroître son attractivité et sa notoriété, dont :

- le renforcement de l'identité propre au territoire;
- le développement d'activités à fortes valeurs ajoutées pour mieux définir le territoire au niveau agricole, culturel, économique, touristique;
- le tourisme comme outil stratégique de développement économique;
- la valorisation du potentiel économique de la rivière Richelieu, du bassin de Chambly et des Montérégiennes ainsi que de leur mise en valeur;
- la création d'emplois de qualité ainsi que l'attraction et la rétention des talents.

AXE 3. Maintenir l'équilibre entre l'environnement et les changements climatiques : les actions se concrétisent par la sensibilisation, les nouvelles façons de faire et le choix des projets

Aspirant à être un modèle pour la population, les municipalités et la communauté, la MRCVR donne l'exemple en limitant l'impact de ses actions sur l'environnement et les changements climatiques. Les programmes et projets qui favorisent un environnement sain et qui ont un impact limité sur les changements climatiques sont priorisés, notamment :

- en proposant des outils de planification permettant de réduire les risques liés aux changements climatiques en modernisant l'aménagement du territoire;
- en favorisant l'agriculture verte dans la zone agricole;
- en protégeant les ressources;
- en misant sur la préservation de l'environnement naturel, la sensibilisation de la population, l'accès et la mise en valeur des corridors et atouts du milieu naturel.

AXE 4. Saisir les opportunités pour soutenir la prospérité du territoire en vue d'assurer sa résilience : les actions se définissent à travers le développement économique sous toutes ses coutures...

L'écosystème économique de la MRCVR est varié et s'y côtoie petites et grandes entreprises de tout secteur d'activités de tout type. La MRCVR est partie prenante du développement économique et concerta les forces vives locales autour de la Table de développement économique de la Vallée-du-Richelieu qui prévoit adopter, pour le printemps 2021, un plan d'action. La MRCVR souhaite contribuer toujours plus activement au développement économique du territoire et, pour ce faire, elle favorise la mise en œuvre d'initiatives qui permettront :

- le développement et la mise en valeur des secteurs phares de l'économie locale, dont l'agriculture, la culture, le tourisme;
- d'attirer et de favoriser l'implantation d'entreprises de secteurs stratégiques (innovation, transformation et manufacturier);
- de faire de la MRCVR un chef de file en matière d'économie circulaire dont la symbiose industrielle et l'économie de partage.

La MRCVR contribue au développement économique de la Montérégie en participant aux concertations régionales notamment en matière de développement économique. La MRCVR encourage le développement de projets ayant un rayonnement qui dépasse ses propres limites territoriales.

AXE 5. Soutenir la communauté : les actions se traduisent par la mobilisation et l'implication citoyenne au bénéfice du plus grand nombre

La MRCVR est forte de ses communautés locales. Chacune d'elle possède un dynamisme et bénéficie d'un pouvoir d'agir qui lui est propre. La MRCVR peut compter sur ses membres du Conseil engagés, soucieux d'assumer un leader d'action. En partenariat avec le milieu, les initiatives qui émanent des besoins exprimés par la communauté tendent à valoriser l'entraide, l'inclusion et à offrir des services adaptés aux besoins de son milieu.

La MRCVR souhaite agir afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens de son territoire. À travers cet axe, la MRCVR travaille avec et pour :

- les groupes sociaux et les groupes culturels;
- les minorités et les gens vulnérables;
- les familles et l'enfance;
- le milieu scolaire, le sport et les loisirs;
- les conditions de vie, la pauvreté, les personnes âgées et la condition féminine;
- la santé publique et la sécurité publique;
- l'immigration et l'intégration au travail.

En collaboration avec le Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV) et la Table des partenaires communautaires en développement social du Bassin de Chambly, une série de priorités ont été établies dans le cadre de diverses démarches (PAGIEPS, Forum social 2017). Ces priorités font l'unanimité auprès des intervenants locaux du développement social et communautaire du territoire. Il est donc stratégique que les projets, actions développées soient en adéquation avec les plans d'action issus de ces démarches, sans toutefois s'y limiter si des besoins ou des opportunités émergent du milieu.

Un souci particulier doit être accordé à la non-duplication de services présents ou déjà offerts sur le territoire de la MRCVR.